



Newsletter
Février 2025



Aymeric CHAMPEIL

T : 06 72 53 30 29

[aymeric.champeil@
mypensionxper.com](mailto:aymeric.champeil@mypensionxper.com)



Christophe OLIVIER

T : 06 88 34 77 19

[christophe.olivier@
mypensionxper.com](mailto:christophe.olivier@mypensionxper.com)

My PENSION

Paris : 10 rue Lord Byron 75008

Bordeaux : 2 rue Marc

Sangnier 33130 Bègles

T. +33 1 45 00 09 40

F. +33 1 45 00 09 47

contact@mypensionxper.com

www.mypensionxper.com

SAS au capital de 141 738€

RCS 881 739 858 Bordeaux

Enregistrée à l'ORIAS sous le

numéro 20002563 (www.orias.fr)

en qualité de :

- Conseiller en investissements

financiers adhérent de la

CNCEF Patrimoine association

agrée par l'Autorité des

Marchés Financiers (AMF)

- Intermédiaire en Assurance

sous le contrôle de l'Autorité de

Contrôle Prudentiel et de

Résolution (ACPR)

A suivre LE FOCUS DU MOIS en page 2 :

5 BONNES RESOLUTIONS POUR VOTRE EPARGNE RETRAITE

L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Comme prévu, la présidence Trump est imprévisible ... Le président désormais en exercice a fait de l'immigration illégale son premier champ de bataille, n'hésitant pas à menacer la Colombie de taxes immédiates de 50% pour la forcer à accueillir ses ressortissants expulsés par avion. L'économie américaine continue d'afficher une santé solide. La bonne surprise vient de l'inflation qui reste contenue aux Etats-Unis, ce qui a profité aux marchés financiers mondiaux. Les valeurs européennes ont comblé une partie de leur abyssal retard sur leurs homologues américaines (Eurostoxx +8,0% vs SP500 +2,7%).

L'hégémonie américaine a cependant connu un moment de doute avec l'annonce par une start-up chinoise d'un modèle d'intelligence artificielle de niveau équivalent à ceux des géants américains pour une fraction de leur coût de développement et de fonctionnement. La valorisation des pelles et pioches de l'IA est logiquement remise en cause (NVIDIA -10,6%). Le secteur du luxe a vu une éclaircie avec les bons résultats du spécialiste suisse des montres Richemont (+28%), même si ceux de LVMH (+11%) révèlent un marché chinois toujours difficile. Les taux d'intérêt ont rebondi en cours de mois en Europe ouvrant une nouvelle fenêtre pour recharger les portefeuilles obligataires avant de se détendre à nouveau avec la baisse des taux attendue de la BCE.

L'incertitude appelle à la prudence. La méthode Trump fondée sur une logique de rapports de force et de conflits est de nature à augmenter la volatilité des marchés financiers. L'annonce de barrières douanières avec ses voisins et la Chine le 31 janvier pour une mise en œuvre immédiate ouvre officiellement la guerre commerciale redoutée. Si les raisons de s'inquiéter ne manquent pas (effet du protectionnisme sur la croissance et l'inflation en particulier), il ne faut pas non plus écarter des motifs d'espoir (cessez le feu au Moyen-Orient, possibles négociations sur l'Ukraine...). Face à la versatilité, nous opposons la constance de nos analyses et de nos allocations.

L'ACTUALITE DE L'EPARGNE RETRAITE

Les obligations nées de la Loi sur le Partage de la Valeur sont entrées en vigueur. À partir de 2025, les employeurs de 11 salariés à 49 salariés doivent mettre en place un dispositif de partage de la valeur s'ils ont réalisé un bénéfice net d'au moins 1 % du chiffre d'affaires pendant 3 années consécutives. Ils ont le choix entre la mise en place d'un accord d'intéressement ou de participation, d'un abondement sur un plan d'épargne salariale (PEE, PERCO) ou du versement d'une prime de partage de la valeur (PPV).

Les pensions de retraite ont été revalorisées. Au 1er janvier 2025, le montant des retraites de base a augmenté de 2.2%. Les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO des salariés ont été revalorisées de 1,6% en novembre 2024 (après les 4,9% de fin 2023). Concernant les autres caisses de retraite complémentaire, l'IRCANTEC (contractuels de la fonction publique) augmente de +2,2%, le RCI (travailleurs indépendants) de +0,6%, la CAVP (pharmaciens) de +1,9%, tandis que celles des médecins (CARMF) et des architectes (CIPAV) ont décidé de se retenir à toute augmentation.

My PENSION a mis à jour ses [simulateurs d'avantage fiscal et de calcul de capital et de rente](#) pour l'année 2025.



Le focus du mois

5 BONNES RESOLUTIONS POUR VOTRE EPARGNE RETRAITE (MEME POUR CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE COMMENCE !)

Comme chaque nouvelle année, celle-ci apporte son lot de nouvelles résolutions. Nous sommes actuellement début février et peut-être avez-vous déjà oublié vos résolutions pour 2025... ?

Alors si vous souhaitez facilement en cocher quelques-unes, voici cinq bonnes résolutions accessibles pour préparer pas à pas votre avenir financier.

1. FAIRE UN BILAN COMPLET DE VOTRE EPARGNE RETRAITE

Avant de vous fixer des objectifs, commençons par faire le point sur votre situation actuelle. Quels sont vos revenus ? Avez-vous déjà commencé à épargner pour votre retraite ? Si oui, quel montant ? À quel âge souhaitez/pensez-vous arrêter de travailler ? Ces questions sont essentielles pour comprendre si votre épargne est en phase avec vos projets.

Si vous n'avez pas encore toutes les réponses à ces questions, voici concrètement comment procéder :

- **Prenez connaissance de votre situation globale** : pour cela, téléchargez votre relevé de carrière et ainsi estimez votre retraite de base sur le site public Info Retraite. Si ce n'est pas déjà fait, créez-vous un compte via France Connect puis, via la rubrique « Ma Carrière », vous retrouverez toutes les informations enregistrées par les organismes de retraite auxquels vous avez pu cotiser tout au long de votre carrière. Un simulateur vous donnera une estimation de votre âge de départ à la retraite et de la pension que vous pourrez toucher à ce moment-là. Si celle-ci vous paraît trop basse alors il est peut-être temps de mettre en place un contrat d'épargne retraite individuel afin de compléter ce montant ;
- **Faites le point sur vos supports d'investissement** : êtes-vous majoritairement investi en fonds euros (sécurisés mais peu rémunérateurs) ou en unités de compte (potentiellement plus performantes mais plus risquées) ? Alors voici la pique de rappel pour prendre rendez-vous avec votre conseiller pour faire le point sur votre portefeuille d'investissement et analyser si celui-ci est bien raccord avec votre situation actuelle ;
- **Analysez vos versements passés** : ont-ils été réguliers ou épisodiques ? Si vous avez pris du retard, pas de panique : chaque étape compte.

2. RETROUVEZ FACILEMENT TOUS VOS CONTRATS :

Identifiez vos comptes existants : PER, PERCO, PEROB, voire des anciens produits comme un article 83 ; il est possible d'avoir des contrats en déshérence auxquels vous ne vous rappelez pas avoir souscrits. Sachez qu'ils ne sont pas perdus ! Vous les trouverez tous sur le site Info Retraite qui propose depuis 2022 une fonctionnalité bien utile : retrouver automatiquement vos contrats d'épargne retraite supplémentaire. Dans la rubrique « Mon épargne retraite » du site, apparaîtront vos contrats d'épargne retraite avec les montants, le gestionnaire du contrat et les coordonnées affiliées. (Chaque année nous avons des prospectus ou des clients qui découvrent une bonne surprise... 😊)



3. PROFITEZ DES AVANTAGES FISCAUX DU PER

Le Plan d'Épargne Retraite est un placement fiscalement très intéressant.

Pourquoi ? Car les versements effectués sur votre PER sont déductibles de votre revenu imposable, dans la limite de plafonds annuels.

Voici un exemple :

- Vous versez 5 000 € sur votre PER en 2025 ;
- Si vous êtes imposé à 30 %, cela réduit votre impôt de 1 500 € (30% de 5000€ = 1500€) ;
- En réalité, cet effort d'épargne ne vous coûtera donc que 3 500 € !

C'est une manière efficace d'épargner pour votre retraite tout en diminuant vos impôts dès cette année.

Vous pouvez utiliser notre simulateur d'avantage fiscal en libre accès qui vous donnera en quelques clics une bonne image de votre situation actuelle et de la réduction d'impôt dont vous pouvez bénéficier grâce au PER.

[J'estime mon avantage fiscal](#)

My PENSION xPER

Nos Réponses Notre offre Simulateurs PER Focus métiers A Propos Actualités Contact

Simulateur d'Avantage Fiscal du PER Individuel

Étape 1/5 Statut professionnel Salarié

Étape 2/5 Situation familiale Déclaration commune - 0 enfant

Étape 3/5 Revenus Foyer 70000 €

Étape 4/5 Plafonds épargne retraite - Personnel 14800 €

Étape 5/5 Résultats

Salarié Revenus du Foyer : 70000 - Nombre de Parts 2

Plancher : 0 € 5805 € Plafond : 14800 €

Impôt sans PER : 5472 €
Taux Marginal d'imposition : 30%
Taux moyen d'imposition : 7.82%

Economie d'impôt : 1666 €
Investissement de 5805 € pour un effort d'épargne de 4139 €

Impôt avec PER : 3806 €
Taux Marginal d'imposition : 11%
Taux moyen d'imposition : 5.44%

Ouvrir mon PER Télécharger les résultats Prendre rendez-vous



4. AUTOMATISEZ VOS VERSEMENTS POUR EPARGNER SANS EFFORT (ET PROFITEZ DES INTERETS COMPOSES)

La régularité est l'un des secrets d'une épargne retraite performante. Plutôt que d'attendre la fin de l'année pour effectuer un gros versement, optez pour des virements automatiques mensuels. Plusieurs raisons à cela : non seulement cela facilite la gestion de votre budget, mais cela vous permet aussi de tirer parti d'un puissant mécanisme, les intérêts composés.

Mais que sont les intérêts composés ?

C'est le processus par lequel les gains générés par votre épargne (intérêts, dividendes ou plus-values) sont réinvestis, générant eux-mêmes des gains supplémentaires. En d'autres termes, vous gagnez des intérêts sur vos intérêts. Ce phénomène agit comme un effet boule de neige : plus vous commencez tôt, plus l'effet est puissant !

Avec la mise en place de versements libres programmés, vous n'avez plus à y penser. Il n'y a aucun engagement, vous pouvez les modifier ou les annuler comme bon vous semble. Vous épargnez chaque mois sans effort et profitez de ce levier dans le temps.

D'ailleurs, cela vous permet également de lisser les fluctuations de marché. Autrement dit en investissant régulièrement, vous profitez naturellement des périodes de baisses pour acheter à moindre coût et maximiser vos rendements à long terme.

(Les versements programmés servent aussi à ne plus procrastiner, ce qui en fait une bonne résolution 2 en 1...)

5. POUR NE RIEN LOUPER ET TENIR SES RESOLUTIONS, ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE D'ACTUALITE MY PENSION.

Au programme une fois par mois, nous envoyons une lettre d'actualité comprenant :

- Une 1ère partie présentant l'actualité financière dans les grandes lignes ;
- Une 2nde partie « focus du mois » dans laquelle nous abordons en détail un sujet lié à l'épargne retraite ;

Pour vous y abonner, [rendez-vous sur notre site](#) !